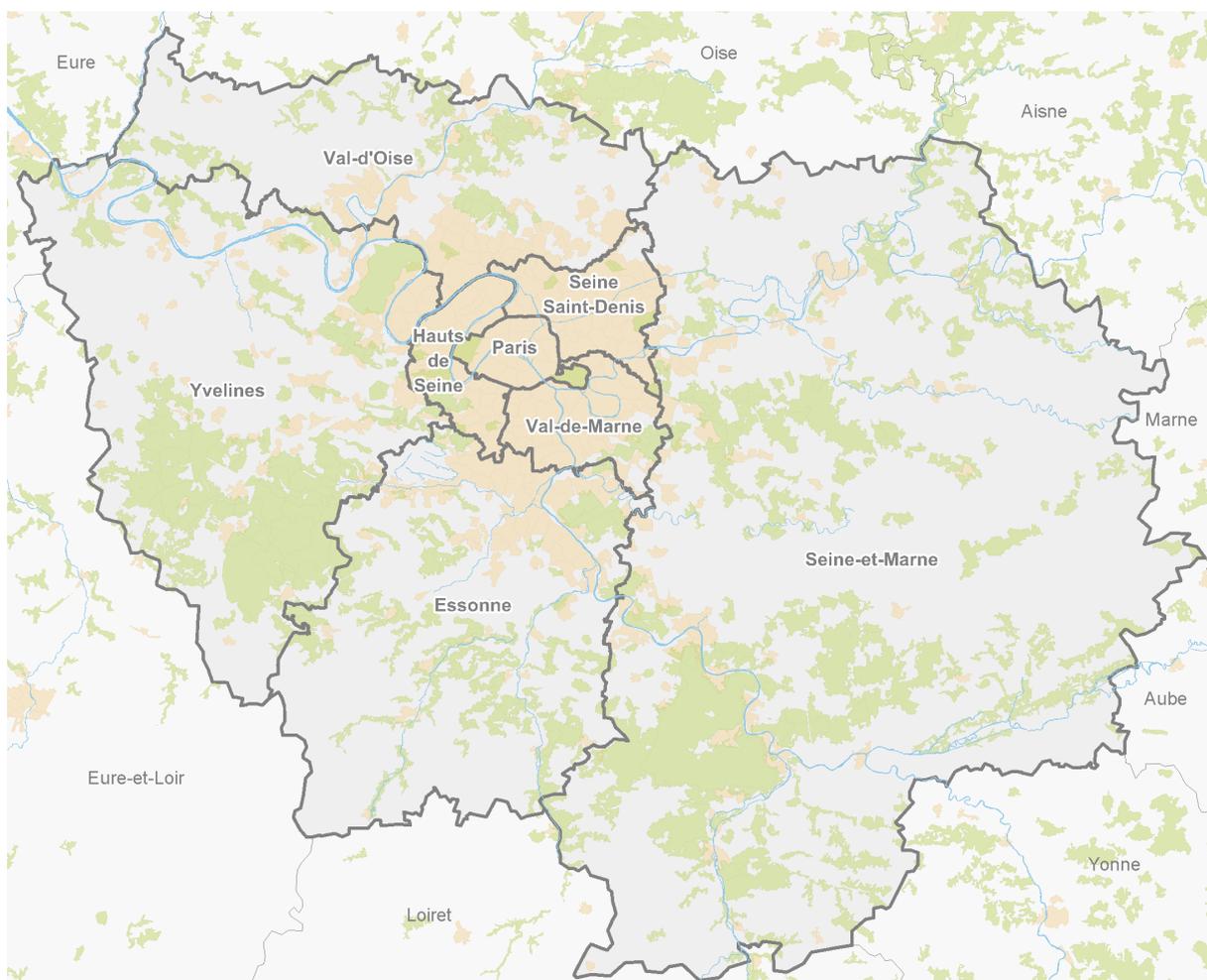




N°13-Avril 2016

La mobilité des allocataires val-d'oisiers



Avant-Propos

En Septembre 2005, était publié un document intitulé « la mobilité des allocataires franciliens » en partenariat entre les Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France et la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France. Il abordait la mobilité résidentielle des ménages franciliens à travers celle des foyers allocataires où réside près de la moitié de la population de la région. Depuis les prestations versées liées aux événements familiaux au sens strict, la branche famille de la sécurité sociale a vu, en effet, son champ s'élargir aux prestations touchant le domaine du logement, des revenus, de l'emploi, de l'aide aux handicapés, de la lutte contre l'exclusion. Les données statistiques qui en sont issues constituent un instrument incontournable pour observer, appréhender les situations sociales. Le document mettait l'accent sur la diversité des phénomènes migratoires d'un département à l'autre, et en particulier sur celle des allocataires à bas revenus, des bénéficiaires de minima sociaux et des aides au logement. La volonté de reconduire ce premier travail était inscrite dans les conclusions de l'étude qui engageait à pérenniser dans le système d'information décisionnel des Caisses d'allocations familiales l'information nécessaire pour faciliter le repérage des changements d'adresses et parvenir à un suivi annuel de la mobilité des allocataires.

L'amélioration de l'information utile à ce suivi a mis en évidence la nécessité d'actualiser un tel document tout en remaniant l'approche analytique. La direction régionale de l'Insee Île-de-France et les Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ont, en 2014-2015, dans le cadre d'une convention de partenariat, conduit une étude sur les allocataires ayant connu une mobilité géographique entre 2012 et 2013, en portant leur regard sur les allocataires les plus modestes, c'est-à-dire disposant de bas revenus. Elle vise à quantifier les flux d'allocataires « entrants » et « sortants » de chacun des territoires franciliens et porte sur les flux intra régionaux (mobilités dans la même commune, dans le même département et entre les départements) et extra régionaux. Elle apporte aussi de la connaissance sur les caractéristiques des allocataires mobiles par rapport aux stables et sur les profils de ceux qui arrivent et qui partent. L'étude est parue dans la ligne éditoriale de l'Insee, Insee Analyses Île-de-France, n°26, décembre 2015 : « Près de 60 % des allocataires franciliens à bas revenus des caisses d'allocations familiales qui déménagent ont moins de 35 ans ». Si ce nouveau document ne reprend pas exactement la méthode ni les mêmes indicateurs que ceux adoptés précédemment, il s'inscrit cependant dans sa lignée. Les objectifs restent les mêmes : disposer d'éléments d'approche sociale sur la mobilité en Île-de-France, dans chaque département, pour faciliter la réflexion sur les politiques à mener.

La Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (Ctrad) a poursuivi la déclinaison de cette étude pour chacun des départements d'Île-de-

France, mais en centrant volontairement l'analyse sur les mobilités de l'ensemble des allocataires. Ce travail complémentaire qui porte sur un champ plus large que celui conduit avec la Drinsee, permettra d'apporter un éclairage différent aux acteurs engagés dans la connaissance des territoires, ces mobilités contribuant à les façonner.

Ce document concernant les allocataires du Val-d'Oise, représente l'un des huit fascicules dont la publication dans les «Dossier d'études des Caf en Île-de-France» est propre à chacun des départements de la région Île-de-France.

Sommaire

AVANT PROPOS

THÈME 1 : TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES DES ALLOCATAIRES VAL-D'OISIENS AVEC L'ÎLE-DE-FRANCE ET LA PROVINCE 08

- Moins d'un allocataire val-d'oisien mobile sur deux a un parcours résidentiel au sein du Val-d'Oise 08

- Plus d'allocataires partent du Val-d'Oise qu'il n'en arrive 08

- Des mobilités importantes avec les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et les Yvelines 10

THÈME 2 : PROFILS SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES ALLOCATAIRES VAL-D'OISIENS ENTRANT ET SORTANT 14

- Le Val-d'Oise accueille des allocataires jeunes, avec de jeunes enfants et logés dans le parc privé 14

- Les « arrivants » en situation de pauvreté sont plus souvent des isolés et des familles monoparentales 15

THÈME 3 : REGARDS SUR LES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES AU SEIN DU VAL-D'OISE 18

- Un solde migratoire contrasté au niveau communal 18

- Le parc locatif libre accueille plus de la moitié des allocataires mobiles. Ce sont des jeunes, des familles monoparentales. Les enfants de moins de six ans sont aussi plus mobiles 19

- La fragilité économique est un facteur de mobilité 20

- Les jeunes sont mobiles au sein du département 21

BIBLIOGRAPHIE 23

Thème 1 : Trajectoires résidentielles des allocataires val-d'oisien avec l'Île-de-France et la province

De novembre 2012 à novembre 2013, parmi les allocataires vivant dans le Val-d'Oise, 22 300 déménagements sont dénombrés, soit 12,0 % de la population observée. Si près de huit allocataires sur dix mobiles sont restés dans la région, le département du Val-d'Oise a un solde migratoire négatif : le département perd plus d'allocataires qu'il n'en gagne. Six allocataires sur dix viennent des Hauts-de-Seine ou de la Seine-Saint-Denis alors que la moitié des « partants » s'installent en Seine-Saint-Denis ou dans les Yvelines. Les « arrivants » sont majoritairement jeunes. Le parc locatif libre accueille plus de sept allocataires arrivant sur dix. Six enfants d'allocataires sur dix accueillis dans le Val-d'Oise sont de jeunes enfants de moins de six ans. La précarité caractérise les allocataires « arrivants ». Près d'un sur deux dispose de bas revenus. Ce sont le plus souvent des isolés et des familles monoparentales. Les « arrivants » ont pour près d'un sur quatre d'entre eux des ressources constituées pour 75 % et plus de prestations. À l'échelle de la commune se dessinent des pôles attractifs autour de villes comme Herblay, Franconville ou Argenteuil alors que les villes comme Cergy, Sarcelles ou Gonesse perdent leur force d'attraction, ces communes étant pour la plupart d'entre elles concernées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Thème 1 : Trajectoires résidentielles des allocataires val-d'oisiens avec l'Île-de-France et la province

- Moins d'un allocataire val-d'oisien mobile sur deux a un parcours résidentiel au sein du Val-d'Oise

En un an, entre le 30 novembre 2012 et le 30 novembre 2013, 22 300 allocataires val-d'oisiens ont accompli une mobilité géographique (cf. encadré 1 & figure 1.), soit 12,0 % des allocataires observés sur la période (cf. tableau 1.) (1). Parmi ces allocataires qui ont déménagé, 8 sur 10 sont restés dans la région (81,0 %). Les foyers allocataires val-d'oisiens sont plus mobiles au sein de

trois fois plus nombreux à partir pour la province qu'à immigrer de la province vers le Val-d'Oise : 13,7 % des allocataires val-d'oisiens ont quitté l'Île-de-France (taux le plus élevé de la région derrière celui des Yvelines), et à peine 5,3 % se sont installés dans le département (cf. encadré 2.).

- Plus d'allocataires partent du Val-d'Oise qu'il n'en arrive

En un an, 5 512 allocataires sont arrivés dans le Val-d'Oise depuis la province et les autres départe-

Encadré 1 : Mobilité et connaissance des territoires

Les données allocataires constituent un gisement d'informations pour la connaissance des situations sociales. En effet, l'évolution de la législation a eu pour effet de porter la politique familiale à la croisée des politiques sociales menées dans le domaine de l'accompagnement des familles, des enfants et des jeunes (allocations familiales, modes de garde, allocation d'éducation de l'enfant handicapé), des aides au logement, des minima sociaux (revenu de solidarité active et allocation aux adultes handicapés). Fin décembre 2013, 208 056 foyers allocataires val-d'oisiens percevaient une ou plusieurs prestations versées par les Caf en Île-de-France. L'étude repose sur les foyers allocataires mobiles en Île-de-France. L'intérêt de ce

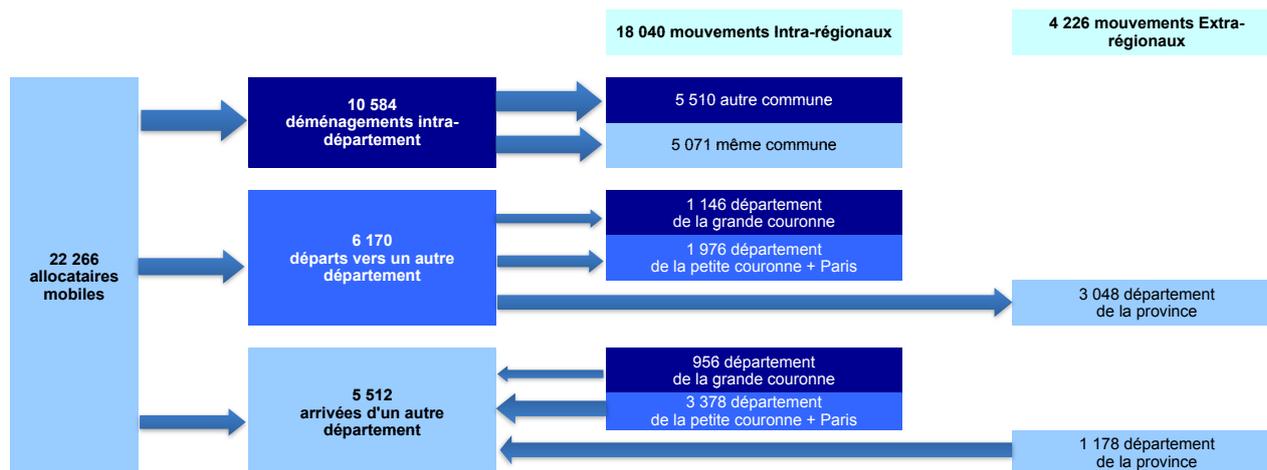
travail sur les mobilités, réalisé à partir des changements d'adresses repérés dans les fichiers allocataires entre novembre 2012 et novembre 2013, apporte de la connaissance sur les mobilités géographiques entre le Val-d'Oise, les autres départements d'Île-de-France et la province, et sur les caractéristiques des allocataires « entrants » et « sortants » dans le/du Val-d'Oise. Il pourra éclairer les acteurs engagés dans la connaissance des territoires puisqu'elles contribuent à les façonner. Croisés avec d'autres analyses relatives à l'offre de logements et ses déterminants, aux conditions d'emploi, au dynamisme des territoires et par là même, à la politique conduite par les collectivités territoriales, ces résultats participent à la compréhension des disparités entre les franciliens et à la construction d'actions pour agir.

leur département qu'entre les départements d'Île-de-France (47,5 % contre 33,5 %), mais c'est la plus faible des départements de grande couronne où elle atteint pour la Seine-et-Marne 52,5 % (cf. figure 2.). La mobilité avec la province concerne 19,0 % des allocataires mobiles du Val-d'Oise. Ces derniers sont en proportion presque

tements d'Île-de-France pendant que 6 170 allocataires ont fait le chemin inverse. Le solde migratoire des échanges avec les autres départements d'Île-de-France et la province est légèrement déficitaire (- 658), un des plus faibles de l'Île-de-France avec les Yvelines.

(1) Ce « dossier d'études » constitue une des huit déclinaisons départementales réalisées par la Ctrad sur la mobilité des allocataires en Île-de-France, dans le prolongement de la publication parue dans la ligne éditoriale de la direction régionale de l'Insee « Insee analyses Île-de-France » sur la mobilité des allocataires à bas revenus.

Figure 1. Mobilité val-d'oisienne et trajectoires (2)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Tableau 1. Les allocataires mobiles dans le Val-d'Oise et en Île-de-France

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise
Nombre d'allocataires sur la période*	316 593	233 176	287 557	209 395	202 453	196 610	180 208	185 986
Allocataires mobiles sur la période	40 731	29 412	34 756	26 814	26 783	23 507	23 032	22 266
Taux de mobilité	12,9	12,6	12,1	12,8	13,2	12,0	12,8	12,0
Mobilité intrarégionale	32 242	23 972	29 439	22 550	21 611	18 366	18 855	18 040
Part des mobilités intrarégionales	79,2	81,5	84,7	84,1	80,7	78,1	81,9	81,0
dont mobilité intradépartementale	40,9	38,3	44,5	42,9	52,5	51,2	50,6	47,5
dont mobilité interdépartementale	38,3	43,2	40,2	41,2	28,2	26,9	31,3	33,5
Mobilité extrarégionale	8 489	5 440	5 317	4 264	5 172	5 141	4 177	4 226
Part des mobilités extrarégionales	20,8	18,5	15,3	15,9	19,3	21,9	18,1	19,0
dont départs vers la province	13,1	12,1	10,5	10,9	12,9	15,0	12,0	13,7
dont arrivées depuis la province	7,7	6,4	4,8	5,0	6,4	6,8	6,1	5,3

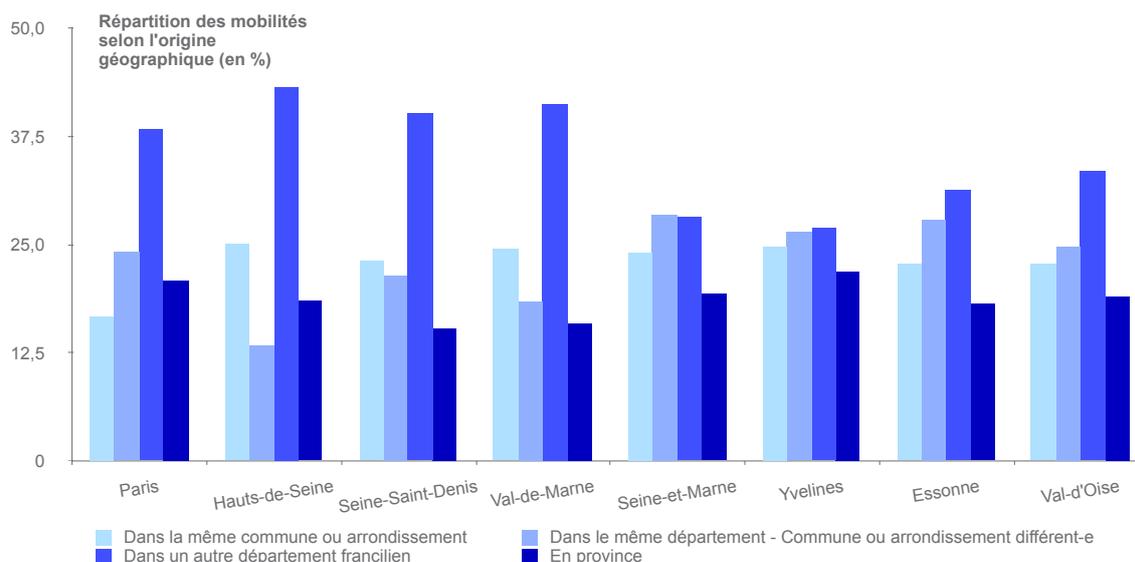
* Population allocataire du champ de l'étude (allocataires au 30 novembre 2012 et allocataires au 30 novembre 2013 arrivés en cours de période).

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : Dans le Val-d'Oise, 81,0 % des allocataires mobiles le sont au sein de la région Île-de-France.

Figure 2. Répartition des mobilités selon l'origine géographique



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : Dans le Val-d'Oise, 22,8 % des allocataires mobiles le sont au sein de leur commune.

(2) cf. encadré 2 « Source et méthodologie ».

Encadré 2 : Source et méthodologie :

La constitution de la base est établie à partir des fichiers réduits mensuels (FRE) de novembre 2012 à novembre 2013 qui contiennent, outre des données décrivant le foyer allocataire, le numéro d'inscription au répertoire d'identification des personnes physiques de l'allocataire (NIR certifié), ainsi que le numéro de l'organisme cédant (disponible dans les fichiers mensuels jusqu'en novembre 2013).

Les changements de communes et de rues dans les adresses ont permis de repérer les déménagements infra communaux, infra départementaux, infra régionaux et les départs du Val-d'Oise. Il y a 22 266 allocataires mobiles dans le Val-d'Oise pour 185 986 allocataires observés sur la période.

Réserves méthodologiques :

- le champ retenu ne comprend pas les étudiants. Ceci résulte du fait qu'il est difficile d'estimer leurs revenus.

- l'étude porte sur le champ des seuls allocataires des Caf (représentant y compris la population couverte par ces allocataires, 45 % de la population francilienne) et ne peut donc être assimilée à une étude sur la mobilité résidentielle en Île-de-France réalisable à partir des données du recensement de la population.

Des tests de significativité ont été menés pour vérifier l'interprétation des figures 3, 4, 5, 6, 7, 8 et tableaux 3, 4, 5. Ils ont montré qu'au seuil de significativité de 5 %, les moyennes observées pour chacune des variables entre mobiles et non mobiles et arrivées et départs sont significativement différentes, sauf, par exemple, pour les variables « Couples sans enfants » et « Actifs occupés seuls » s'agissant des comparaisons stables/mobiles et les variables « Parents seuls avec trois enfants ou plus » et « Dépendance de 75 à 100 % » pour les comparaisons départs/arrivées.

Le taux de migration nette, c'est-à-dire le solde migratoire rapporté à la population de l'étude, est de - 3,6 ‰ (cf. tableau 2.).

Près de six allocataires sur dix qui emménagent dans le Val-d'Oise viennent des Hauts-de-Seine ou de la Seine-Saint-Denis alors que la moitié des allocataires « partants » s'installent en Seine-Saint-

Tableau 2. Solde des migrations départementales avec les autres départements d'Île-de-France et de province

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis*	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise*
Départ vers un autre département francilien et la province	15 722	10 059	11 273	8 358	6 130	5 961	5 526	6 170
Arrivée d'un autre département francilien et de province	8 369	8 078	8 000	6 961	6 588	5 509	5 854	5 512
Solde migratoire	-7 353	-1 981	-3 273	-1 397	458	-452	328	-658
Allocataires Caf**	310 040	228 602	283 049	205 861	199 280	193 768	177 393	183 266
Taux de migration nette (en ‰)	-23,7	-8,7	-11,6	-6,8	2,3	-2,3	1,8	-3,6

* Il s'agit du solde des migrations des allocataires de la Caf du Val-d'Oise avec les autres départements d'Île-de-France et la province.

** Population allocataire au 30 novembre 2012.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

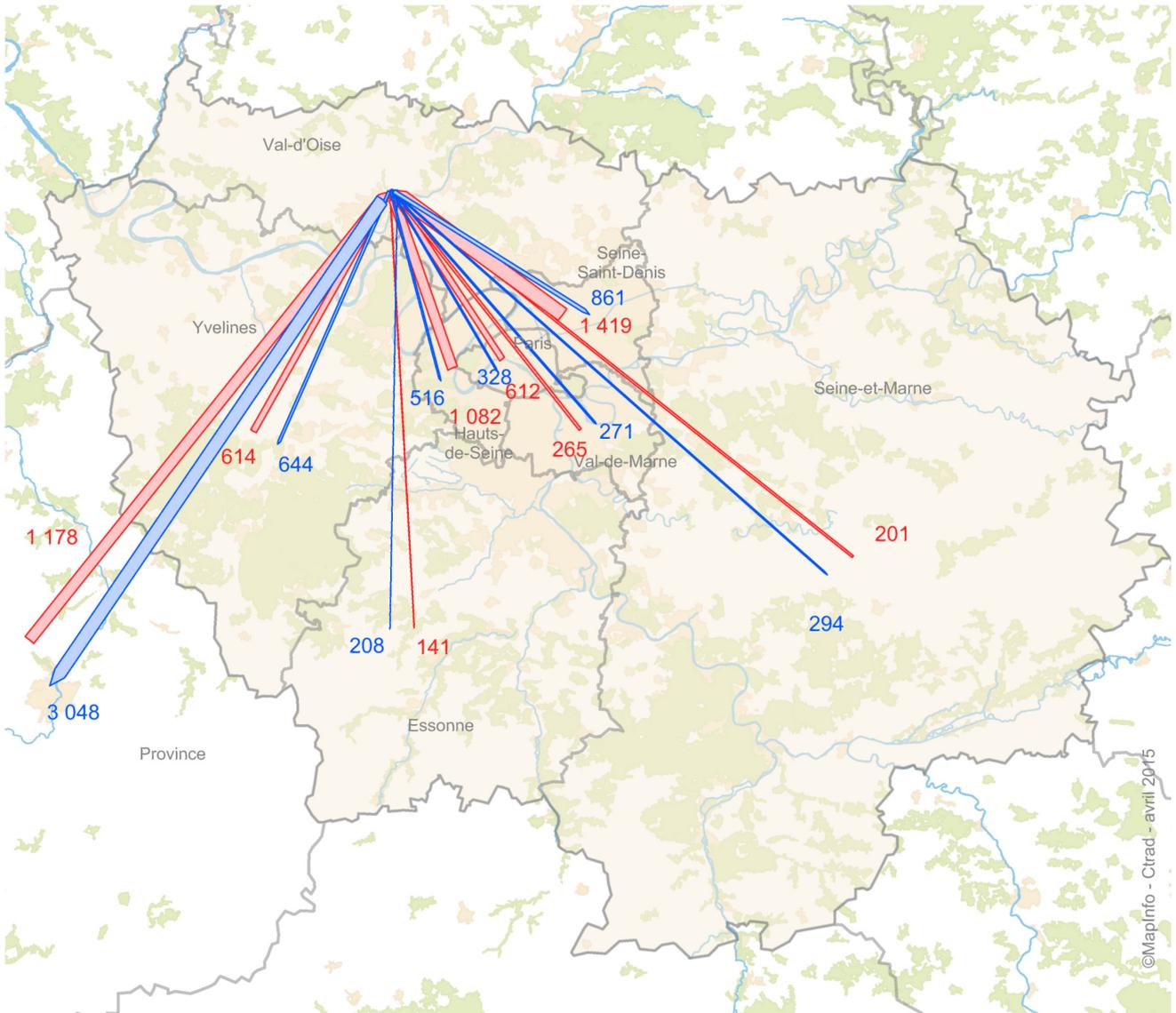
Lecture : Sur 1 000 allocataires présents au 30 novembre 2012, le Val-d'Oise a perdu 3,6 allocataires du fait des échanges migratoires avec les autres départements franciliens et la province.

■ **Des mobilités importantes avec les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et les Yvelines**

Les flux migratoires concernant le Val-d'Oise se font essentiellement avec les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et les Yvelines (cf. carte 1.).

Denis ou dans les Yvelines. Le solde migratoire est fortement positif avec Paris, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis, mais il est légèrement négatif avec les autres départements franciliens.

Carte 1 Flux migratoires des allocataires du Val-d'Oise avec les autres départements d'Île-de-France et de la province



©MapInfo - Citrad - avril 2015

Sources : Caf, Idf Fre 11/2012 & 11/2013

Nombre d'allocataires mobiles

- Flux vers Le Val-d'Oise
- Flux depuis le Val-d'Oise

Limites territoriales

- Départements
- Bois et forêts
- Bâties
- Hydrographie

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
 Champ : Allocataires « arrivants » et « partants » du Val-d'Oise.
 Lecture : Plus de 800 allocataires val-d'oisiers ont déménagé vers la Seine-Saint-Denis tandis qu'environ 1 400 ont fait le chemin inverse.

Thème 2 : Profils sociodémographiques des allocataires val-d'oisieus entrant et sortant

Thème 2 : Profils sociodémographiques des allocataires val-d'oisiens entrant et sortant

- Le Val-d'Oise accueille des allocataires jeunes, avec de jeunes enfants et logés dans le parc privé

Dans le sens des départs comme des arrivées, les profils sociodémographiques sont semblables.

En revanche, près de six enfants d'allocataires sur dix accueillis dans le Val-d'Oise sont de jeunes enfants de moins de six ans (59,5 % contre 50,7 % pour les « partants »). Les « arrivants » sont majoritairement jeunes : 61,9 % ont moins de 35 ans. C'est le parc privé qui joue la fonction d'accueil

Tableau 3. Profil sociodémographique des allocataires arrivants/partants de province et des autres départements d'Île-de-France dans le Val-d'Oise

	Arrivées		Départs	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Structure familiale				
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	1 065	19,3	1 244	20,2
Parents seuls avec trois enfants ou plus*	197	3,6	211	3,4
Couples sans enfant	271	4,9	257	4,2
Isolés	1 454	26,4	1 595	25,9
Couples avec un ou deux enfant(s)	2 038	37,0	2 232	36,2
Couples avec trois enfants ou plus	487	8,8	631	10,2
Structure par âge				
< 20 ans	71	1,6	61	1,0
20-34 ans	3 325	60,3	3 417	55,4
35-49 ans	1 714	31,1	2 220	36,0
50 ans ou +	402	7,3	472	7,6
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants de 0 à 2 ans	2 864	39,9	2 602	31,3
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	1 408	19,6	1 611	19,4
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	2 018	28,1	2 731	32,8
Nombre d'enfants de 13 à 17 ans	678	9,4	1 050	12,6
Nombre d'enfants de 18 à 25 ans	218	3,0	330	4,0
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	1 195	22,4	1 401	22,9
Chômeurs seuls	408	7,6	479	7,8
Inactifs seuls	1 005	18,8	1 132	18,5
Couples avec deux actifs occupés	1 321	24,7	1 528	25,0
Couples avec un actif occupé et un chômeur	206	3,9	226	3,7
Couples avec un actif occupé et un inactif	855	16,0	969	15,9
Statut du logement**				
Foyer	187	8,6	281	8,2
Location parc privé	1 649	75,6	2 517	73,1
Location parc social	282	12,9	570	16,6
Accession	64	2,9	75	2,2
Nationalité				
Français	4 241	76,9	5 081	82,4
Etrangers UE	220	4,0	174	2,8
Etrangers Hors UE	1 051	19,1	915	14,8
Précarité financière				
Bas revenus	2 381	45,5	2 521	42,2
Dépendance 50 à 74 %*	297	5,4	346	5,6
Dépendance 75 à 100 %	1 349	24,5	1 363	22,1
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	1 088	19,7	1 091	17,7
Aah	212	3,8	211	3,4

* Différences de pourcentages entre arrivées et départs non-significative (3).

** Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France dans le Val-d'Oise et partant du Val-d'Oise pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » sont 5 512 et les « partants » sont 6 170. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (4).

Lecture : Les trois quarts des allocataires qui arrivent dans le Val-d'Oise sont logés dans le parc privé.

(3) Voir encadré « Source et méthodologie ».

(4) Voir encadré « Définitions »

principal : 75,6 % y sont accueillis. Ce sont pour les deux tiers des actifs occupés (67,0 %). Près d'un arrivant sur deux dispose de bas revenus.

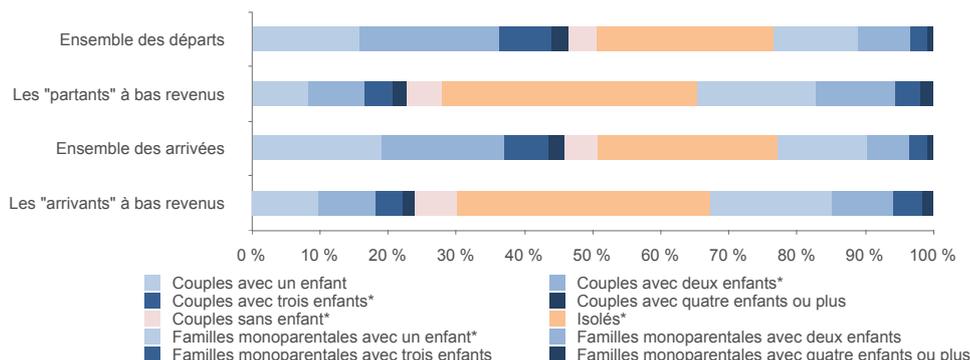
- Les « arrivants » en situation de pauvreté sont plus souvent des isolés et des familles monoparentales

Moins d'un allocataire sur deux arrivant dans le Val-d'Oise vit sous le seuil des bas revenus. Quel

semble des arrivées et départs (cf. figure 3 et 4.). En revanche, la contrainte du revenu semble peser plus fortement sur la mobilité des couples avec enfant(s) et aussi lorsqu'ils perçoivent le Rsa socle seul, ceci s'expliquant avant tout par des effets structurels, « la pauvreté étant plus forte parmi les jeunes et les familles monoparentales [...] » (5).

Près d'un allocataire sur quatre arrivant dans le Val-d'Oise a des ressources constituées pour 75 %

Figure 3. Répartition des allocataires à bas revenus arrivant et partant dans le/du Val-d'Oise selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre « arrivants » et « partants » à bas revenus non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

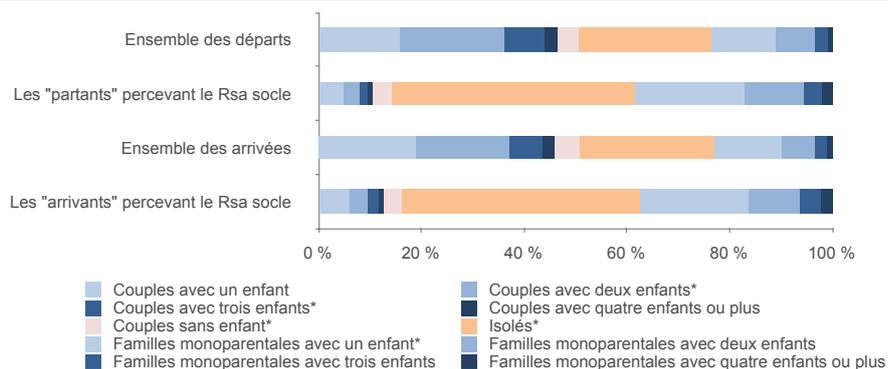
Champ : Allocataires à bas revenus arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant du Val-d'Oise pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » à bas revenus sont 2 381 et les « partants » à bas revenus sont 2 521.

Lecture : Les « arrivants » à bas revenus sont pour 37,2 % d'entre eux isolés.

que soit le sens des mobilités, les allocataires isolés et les familles monoparentales à bas revenus et celles qui perçoivent le Rsa socle seul sont sur-représentés par rapport à leur poids dans l'en-

et plus de prestations. Dans un sens comme dans l'autre, près d'un allocataire sur deux fortement dépendant des prestations est isolé (cf. figure 5.).

Figure 4. Répartition des allocataires arrivant et partant dans le/du Val-d'Oise et percevant le Rsa socle seul selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre « arrivants » et « partants » percevant le Rsa socle seul non-significative.

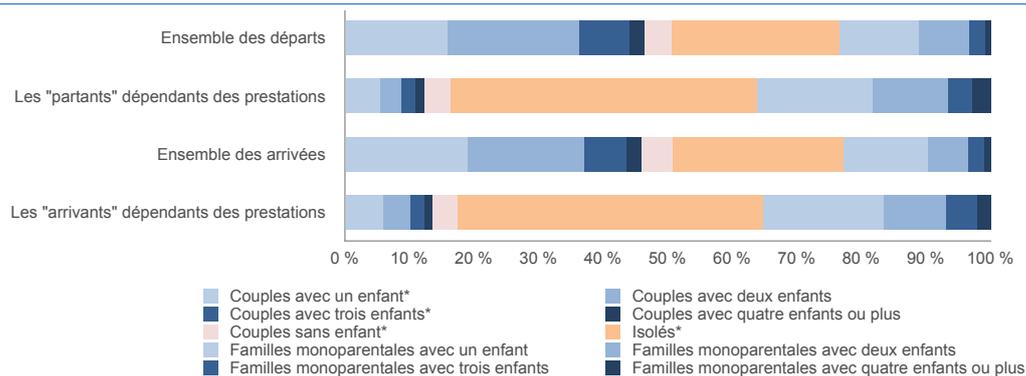
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires percevant le Rsa socle seul arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant du Val-d'Oise pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » percevant le Rsa socle seul sont 1 088 et les « partants » le percevant sont 1 091.

Lecture : Les « arrivants » percevant le Rsa socle seul sont pour 46,3 % d'entre eux isolés.

(5) Guidici C., Sagot M. (2001), « Géographie sociale et pauvreté -3- La mobilité résidentielle des Franciliens au regard du revenu, de l'espace et du logement », laurif, Octobre

Figure 5. Répartition des allocataires dépendants des prestations (6) arrivant et partant dans le/du Val-d'Oise selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre «arrivants» et «partants» dépendants à hauteur de 75 % ou plus non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires dépendants arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant du Val-d'Oise pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » et les « partants » dépendants sont respectivement 1 349 et 1 363.

Lecture : Les « arrivants » dépendant des prestations sont pour 47,3 % d'entre eux isolés.

Thème 3 : Regards sur les migrations résidentielles au sein du Val-d'Oise

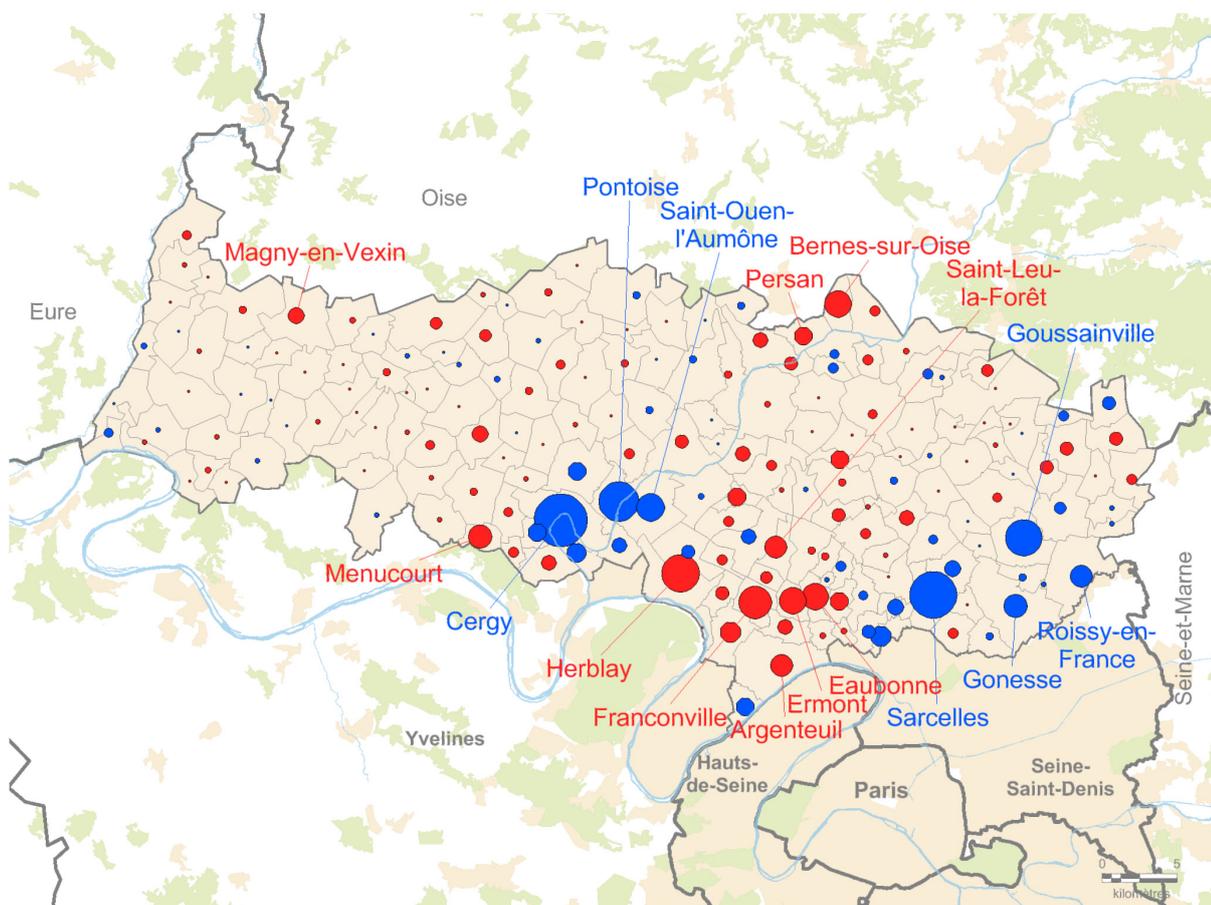
Thème 3 : Regards sur les migrations résidentielles au sein du Val-d'Oise

■ Un solde migratoire contrasté au niveau communal

Malgré un solde migratoire négatif à l'échelle du département, les communes du Val-d'Oise ne sont pas toutes dans la même situation vis-à-vis du solde migratoire (7) (cf. carte 2.).

Deux pôles se dessinent pour les villes qui perdent plus d'allocataires qu'elles n'en gagnent, d'une part celles situées à l'est du département, Sarcelles, Goussainville, Gonesse, Roissy-en-France, Montmagny et d'autre part celles situées au centre ouest, Cergy, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône. Ces communes sont concernées par les nouveaux quartiers prioritaires (8) de la politique

Carte 2 Solde migratoire par commune



Source : Caf 95, Fre 11/2012 et 11/2013

Solde migratoire (entrées - sorties)



Limites territoriales



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
 Champ : Allocataires « arrivants » dans les communes du Val-D'oise et « partants » des communes val-d'oiseiennes.
 Lecture : Du fait des échanges migratoires, Cergy a perdu 150 allocataires entre novembre 2012 et novembre 2013.

(7) Celui-ci intégrant la mobilité intercommunale.

(8) Chemineau D., Fayard B. (2015), « Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le Val-de-Marne », Ctrad, Décembre

de la ville (9), certaines d'entre elles en ont plusieurs sur leurs territoires. Le mal logement, ou la recherche de communes plus attractives peut être une explication à ce solde migratoire négatif. À l'inverse les villes comme Herblay, Franconville ou Argenteuil gagnent des allocataires, elles sont aussi concernées par la politique de la ville, mais des opérations de restructuration urbaine peuvent concourir à attirer des allocataires. Ces tendances migratoires s'observent aussi sur la population générale (10).

■ Le parc locatif libre accueille plus de la moitié des allocataires mobiles. Ce sont des jeunes, des familles monoparentales. Les enfants de moins de six ans sont aussi plus mobiles

La mobilité résidentielle est liée au cycle de vie. En effet, parmi les allocataires mobiles au sein du Val-d'Oise, plus de la moitié (50,4 %) ont moins de 35 ans ; ils sont presque deux fois moins nombreux parmi les allocataires stables. La tendance s'in-

Tableau 4. Profil sociodémographique des allocataires stables et mobiles dans le Val-d'Oise

	Allocataires stables		Allocataires mobiles	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Structure familiale				
Couples avec un ou deux enfant(s)	63 316	38,7	4 008	37,9
Couples avec trois enfants ou plus	30 104	18,4	1 376	13,0
Couples sans enfant*	6 596	4,0	423	4,0
Isolés	34 041	20,8	2 076	19,6
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	24 521	15,0	2 292	21,7
Parents seuls avec trois enfants ou plus	5 142	3,1	406	3,8
Structure par âge				
< 20 ans	253	0,2	76	0,7
20-34 ans	45 143	27,6	5 262	49,7
35-49 ans	83 026	50,7	4 136	39,1
50 ans ou +	35 298	21,6	1 107	10,5
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants de 0 à 2 ans	43 216	15,8	4 927	29,4
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	42 841	15,7	3 254	19,4
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	101 598	37,1	5 468	32,6
Nombre d'enfants de 13 à 17 ans	60 651	22,2	2 325	13,9
Nombre d'enfants de 18 à 25 ans	25 384	9,3	780	4,7
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls*	27 207	16,6	2 424	22,9
Chômeurs seuls	8 758	5,3	613	5,8
Inactifs seuls	27 739	16,9	1 737	16,4
Couples avec deux actifs occupés	53 586	32,7	2 831	26,8
Couples avec un actif occupé et un chômeur	5 417	3,3	332	3,1
Couples avec un actif occupé et un inactif	28 329	17,3	1 865	17,6
Statut du logement **				
Foyer	5 227	7,3	395	9,3
Location parc privé	17 399	24,3	2 447	57,6
Location parc social	40 280	56,4	1 228	28,9
Accession	8 559	12,0	181	4,3
Nationalité				
Français	131 685	80,4	8 233	77,8
Etrangers UE	5 054	3,1	311	2,9
Etrangers Hors UE	26 981	16,5	2 037	19,3
Précarité financière				
Bas revenus	53 351	35,0	4 322	42,1
Dépendance 50 à 74 %	8 712	5,3	661	6,2
Dépendance 75 à 100 %	24 791	15,1	2 041	19,3
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	17 268	9,0	1 469	13,9
Aah	9 384	5,7	556	5,3

* Différences de pourcentages entre stables et mobiles non-significative (11).

** Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les allocataires stables (163 720) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles (10 581) ont déménagé dans le Val-d'Oise. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (12). Les allocataires de référence stables sont 152 632 et les allocataires de référence mobiles sont 10 266.

Lecture : La proportion de jeunes âgés de 20 à 34 ans est plus importante parmi les allocataires mobiles (50,4 %) que parmi les allocataires stables (27,8 %).

(9) Ceux-ci étant délimités selon la plus ou moins grande concentration de populations situées sous le seuil de pauvreté (60 % du revenu médian).

(10) Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement & Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Portail cartographique CARTELIE (2014) : http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=02180&service=DDT_95#

(11) Voir encadré « Source et méthodologie ».

(12) Voir encadré « Définitions ».

verse pour les allocataires plus âgés, notamment pour les 50 ans et plus, dont la part est moins importante parmi les allocataires val-d'oisiens non mobiles (cf. tableau 4.).

Les familles allocataires monoparentales sont, en proportion, plus mobiles que stables : 25,5 % contre 18,1 %. Par ailleurs, près d'un enfant sur deux vivant dans une famille allocataire mobile est âgé de moins de 6 ans contre 31,5 % pour ceux vivant dans une famille allocataire non mobile. Plus l'âge des enfants des allocataires augmente moins les allocataires sont mobiles.

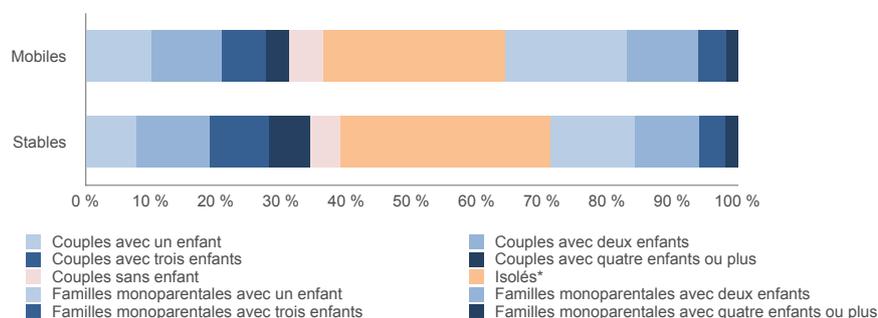
Le statut du logement influe aussi sur les comportements : parmi les allocataires mobiles qui bénéficient d'une aide au logement, moins d'un tiers (28,9 %) sont logés dans le parc social, contre 56,4 % des allocataires stables.

■ La fragilité économique est un facteur de mobilité

Les allocataires sont d'autant plus mobiles lorsqu'ils sont dans une situation de précarité financière. Plus de quatre allocataires sur dix qui déménagent dans l'année vivent sous le seuil de bas revenus (35,0 % parmi les stables). En termes de profil familial, il s'agit de familles monoparentales, 35,8 %, contre 28,8 % parmi les allocataires stables disposant de bas revenus (13) (cf. figure 6.).

Sur le plan du statut du logement, ces allocataires mobiles à bas revenus se distinguent par une plus forte proportion d'allocataires logés dans le parc privé (62,1 % contre 26,7 %). À l'inverse, les allocataires stables à bas revenus sont davantage logés

Figure 6. Allocataires stables et mobiles à bas revenus selon la structure familiale



* Différences de pourcentage entre stables et mobiles non-significative.

Source : Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les allocataires stables à bas revenus (53 352) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles à bas revenus (4 322) ont déménagé dans le Val-d'Oise.

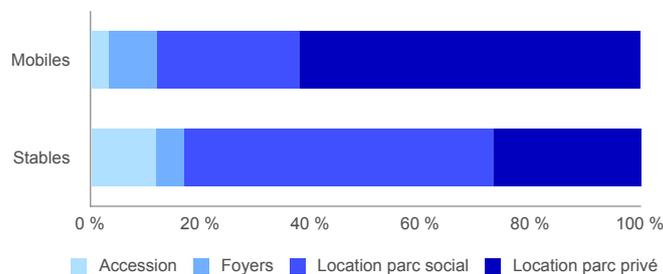
Lecture : Dans le Val-d'Oise, 35,8 % des allocataires mobiles sous le seuil de bas revenus sont des familles monoparentales.

Ces allocataires sont moins mobiles compte tenu des difficultés d'accès à ce type de logements en Île-de-France. Cette mobilité plus faible contribue à renforcer la faible vacance de logements sociaux, le parc social devient ainsi un parc d'installation plus définitif.

dans le parc social que les allocataires mobiles à bas revenus (56,3 % contre 25,9 %) (cf. figure 7.).

Les allocataires mobiles percevant le Rsa socle seul ont vraisemblablement à faire face à des

Figure 7. Allocataires stables et mobiles à bas revenus selon le statut du logement



Source : Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

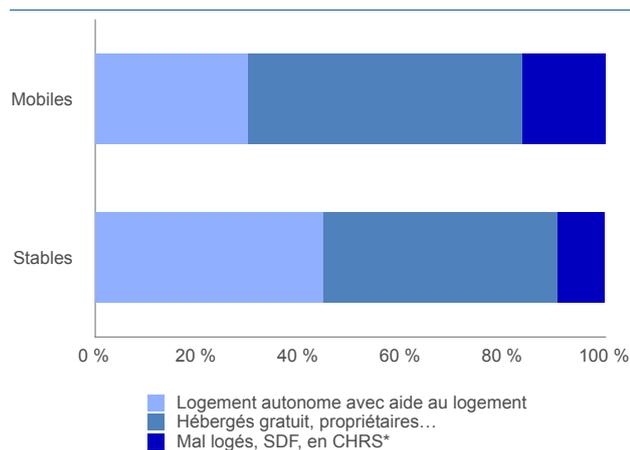
Champ : Les allocataires stables à bas revenus percevant une aide au logement (32 395) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles à bas revenus (1 942) ont déménagé dans le Val-d'Oise.

Lecture : Parmi les allocataires stables à bas revenus 56,3 % sont logés dans le parc social.

(13) Le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane est de 1 001 euros par unité de consommation, pour les revenus 2011 figurant dans les fichiers des allocataires au 31/12/2012.

modes d'hébergements successifs, voire marginaux (sans domicile ou en centre d'hébergement) (14). En effet, ils sont plus nombreux à être mal logés, ou hébergés dans des conditions précaires, que les allocataires stables percevant le Rsa socle seul. Par contre, ils sont beaucoup moins nombreux à avoir un logement autonome avec une aide au logement (cf. figure 8).

Figure 8. Allocataires stables et mobiles percevant le Rsa socle seul selon la situation par rapport au logement (15)



* Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Source : Caisses d'allocations familiales du Val-d'Oise, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les stables n'ont pas déménagé sur la période, les mobiles ont déménagé dans le Val-d'Oise. Les stables et les mobiles percevant le Rsa socle seul sont respectivement 17 268 et 1 498.

Lecture : Parmi les allocataires stables percevant le Rsa socle seul 44,8 % sont logés dans un logement autonome.

■ Les jeunes sont mobiles au sein du département

La mobilité infra départementale se caractérise par une mobilité intra communale faible et une mobilité intercommunale plutôt forte comparée aux autres départements d'Île-de-France, en particulier par rapport à Paris et aux départements de la petite couronne (respectivement 22,8 % et 24,7 %).

Les allocataires qui changent de commune se caractérisent par leur jeunesse. Le parc locatif privé accueille six allocataires sur dix mobiles : « La primauté du secteur locatif privé traduit la fonction d'accueil de ce parc auprès des décohabitants en quête d'un premier logement et des jeunes non franciliens arrivant dans la région [...] malgré [...] les exigences renforcées des bailleurs (cautions multiples, ressources équivalentes à trois fois le loyer), le secteur locatif privé reste à certains égards d'un accès plus « simple » que le parc social ou la, propriété. » (16). Ils ont aussi plus d'enfants âgés de moins de 3 ans (31,9 % contre 27,0 %), et sont donc des familles en voie de constitution.

À l'inverse, les couples allocataires avec enfants sont les plus représentés parmi les allocataires mobiles dans la même commune, 52,0 % contre 49,9 % (cf. tableau 5.). Ces derniers sont plus souvent logés dans le parc locatif social que les allocataires qui effectuent une mobilité entre communes (33,7 % contre 23,5 %) : cette mobilité de « proximité » qui est peut-être due aux événements et aux choix personnels et professionnels, trouve aussi son fondement dans le fait que le parc locatif social a une vocation locale claire, liée à ses modalités d'attribution. En effet, selon Philippe Louchart : « Près de la moitié des ménages franciliens entrés récemment dans un logement social de 4 pièces ou plus résidaient déjà dans la commune cinq ans auparavant » (17). De plus, les allocataires déménageant dans la même commune ont majoritairement 35 ans et plus (54,6 % contre 44,9 %). Ces derniers sont plus souvent sous le seuil de bas revenus (43,0 % contre 38,9 %).

(14) Calvo M., Legal A. (2014), « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes financières », *Etudes et résultats*, Drees, n°872, février.

(15) Si le bénéficiaire du Rsa perçoit une aide au logement ou s'il n'a aucune dépense de logement, tout en étant logé, un « forfait logement » est déduit de l'allocation du Rsa (de 59,92 euros pour une personne seule à 148,30 euros pour trois personnes ou plus). Les personnes très mal logées, dans un habitat de fortune, un squat ou encore dans un logement surpeuplé, comme les sans domicile fixe ne peuvent prétendre à une aide au logement. De ce fait le forfait logement ne leur est pas retiré.

(16) Joinet, H., « Secteur locatif privé : parc d'accueil principal des jeunes », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, Iau, janvier, p.73.

(17) Louchart, P., « Île-de-France : une mobilité forte pour les jeunes, faible dans le parc locatif », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, Iau, janvier, p66..

Tableau 5. Profil sociodémographique des allocataires mobiles dans le Val-d'Oise changeant ou non de commune

	Type de mobilité			
	Même commune		Autre commune	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Structure familiale				
Couples avec un ou deux enfant(s)	1 903	37,5	2 105	38,2
Couples avec trois enfants ou plus	733	14,5	643	11,7
Couples sans enfant	219	4,3	203	3,7
Isolés	899	17,7	1 178	21,4
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	1 100	21,7	1 192	21,6
Parents seuls avec trois enfants ou plus	217	4,3	189	3,4
Structure par âge				
< 20 ans	26	0,5	50	0,9
20-34 ans	2 277	44,9	2 986	54,2
35-49 ans	2 121	41,8	2 015	36,6
50 ans ou +	647	12,8	459	8,3
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants 0 à 2 ans	2 259	27,0	2 668	31,9
Nombre d'enfants 3 à 5 ans	1 654	19,7	1 600	19,1
Nombre d'enfants 6 à 12 ans	2 820	33,7	2 648	31,6
Nombre d'enfants 13 à 17 ans	1 217	14,5	1 108	13,2
Nombre d'enfants 18 à 25 ans	428	5,1	352	4,2
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	1 092	21,5	1 332	24,2
Chômeurs seuls	284	5,6	329	6,0
Inactifs seuls	840	16,6	898	16,3
Couples avec deux actifs occupés	1 261	24,9	1 570	28,5
Couples avec un actif occupé et un chômeur	162	3,2	170	3,1
Couples avec un actif occupé et un inactif	1 001	19,7	111	2,0
Statut du logement				
Foyer	169	7,5	226	11,3
Location privée	1 238	55,2	1 209	60,2
Location social	756	33,7	472	23,5
Accession	80	3,6	101	5,0
Nationalité				
Française	3 861	76,1	4 373	79,4
Etrangère UE	151	3,0	160	2,9
Etrangère hors UE	1 059	20,9	977	17,7
Précarité financière				
Bas revenus	2 178	43,0	2 144	38,9
Dépendance 50 à 74 %	474	9,3	443	8,0
Dépendance 75 à 100 %	1 093	21,6	1 162	21,1
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	722	14,2	747	13,6
Aah	214	4,2	249	4,5
Total	5 071	100,0	5 510	100,0

* Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires ayant déménagé dans le Val-d'Oise sur la période observée. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (18).

Lecture : Entre novembre 2012 et novembre 2013, 38,9 % des allocataires qui déménagent dans une autre commune sont sous le seuil de bas revenus.

(18) Voir encadré « Définitions ».

Encadré 3 : Définitions

Allocataire Caf : personne de référence du foyer allocataire. Ainsi, le nombre d'allocataires d'une prestation est égal au nombre de foyers allocataires qui bénéficient de cette prestation.

Population couverte : le foyer allocataire au sens administratif de la Caf est composé de l'allocataire lui-même, de son conjoint éventuel, de ses enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de certaines prestations, comme le logement. L'ensemble de ces personnes constitue la population des foyers allocataires et peut être désigné comme la population couverte par une ou plusieurs prestations Caf.

Taux de couverture : population couverte rapportée à la population totale issue du recensement.

Taux de mobilité : nombre d'allocataires mobiles rapporté au nombre d'allocataire sur la période. Ces derniers correspondent aux allocataires présents en Île-de-France au cours de la période étudiée : allocataires présents en novembre 2012 auxquels ont été ajoutés les allocataires mobiles non présents en novembre 2012 mais apparaissant en novembre 2013 et qui ne sont pas considérés comme de nouveaux allocataires.

Taux de dépendance aux prestations sociales : part des prestations sociales dans les revenus d'un foyer allocataire. Ainsi les foyers allocataires dépendant à 75 % des prestations sociales ont des revenus, composés à 75 % de prestations sociales.

Seuil de bas revenus : il correspond à 60 % du niveau de vie (revenu par unité de consommation) médian établi à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS), source de référence européenne sur les revenus. Ce seuil est de 1 001 euros mensuels en 2012.

Pour des raisons méthodologiques, les allocataires de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus, les allocataires étudiants sans enfant et percevant seulement une aide au logement, ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) en maison d'accueil spécialisée sont exclus de la population de référence utilisée pour le calcul des allocataires à bas revenus.

Rsa socle seul : les bénéficiaires du Rsa socle seul n'ont pas de revenus d'activité et perçoivent un montant forfaitaire dépendant de la structure familiale.

Taux de migration nette : solde entre les arrivées et les départs pour 1 000 allocataires.

Bibliographie

Bellidentry J., Louchart P., Martinez C., Perrel C. (2014), « Trente ans de recensement de la population – Le centre de l'agglomération parisienne dynamique sur la période récente », *Île-de-France à la page*, Insee Île-de-France, n° 416, p. 2-4, Janvier.

Callet S., Castellan M., Chemineau D., Quiroga A. (2005), « La mobilité des allocataires franciliens - Éléments d'analyse sur 2002 », *Politiques sociales et familiales*, Caf, n° 84, Septembre.

Calvo M. & Legal A. (2014), « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes financières », *Études et résultats*, Drees, n°872, Février.

Chemineau D., Fayard B. (2015), « Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le Val-de-Marne », Ctrad, Décembre

Guidici C., Sagot M. (2001), « Géographie sociale et pauvreté -3- La mobilité résidentielle des Franciliens au regard du revenu, de l'espace et du logement », Laurif, Octobre

Joinet, H., « Secteur locatif privé : parc d'accueil principal des jeunes », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, Iau, Janvier.

Louchart, P., « Île-de-France : une mobilité forte pour les jeunes, faible dans le parc locatif », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, Iau, Janvier

Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement & Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Portail cartographique CARTELIE (2014) : http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=02180&service=DDT_95#

